



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

Extrait du procès-verbal du 16 décembre 2024 à 19h

**2024-12-217 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 381**

La conseillère madame Pâquerette Coulombe donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement portant le numéro 381 modifiant le règlement numéro 375 sur le traitement des élus municipaux.

Un projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

Extrait du procès-verbal du 13 janvier 2025

**2025-01-05 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 381 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 375 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY  
APPUYÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte le règlement numéro 381 modifiant le règlement numéro 375 sur le traitement des élus municipaux et qu'il fait partie intégrante des règlements de la Municipalité de Grosses-Roches.

**ADOPTÉE**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 381 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 375  
SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

---

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 2 et suivants de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L. R. Q., chapitre T-11.001), le conseil peut, par règlement, fixer la rémunération du maire et des autres membres du conseil;

**ATTENDU QU'IL** y a lieu de modifier l'article 7 du règlement numéro 375 sur l'indexation applicable annuellement;

**ATTENDU QU'**un avis de motion et que l'adoption du projet de règlement a dûment été donné le 16 décembre 2024 par madame Pâquerette Coulombe, conseillère au siège # 4 lors d'une séance extraordinaire du 16 décembre 2024 à 19h du conseil municipal;

**ATTENDU QUE** Madame Linda Imbeault, directrice générale et greffière-trésorière a présenté le projet de règlement numéro 381 modifiant le règlement numéro 375 sur le traitement des élus municipaux ;

**ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité a donné avis public prescrit par la loi, et ce, au moins 21 jours avant l'adoption du présent règlement;

**ATTENDU QUE** l'adoption du présent règlement s'est faite au cours de la séance extraordinaire du 13 janvier 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY  
APPUYÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents (tes) :

**QUE** le règlement numéro 381 est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et que le conseil **ORDONNE ET STATUE** par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long.

ARTICLE 2

L'article 7 est abrogé et remplacé par le suivant :

#### **7- INDEXATION ET RÉVISION**

La rémunération payable aux membres du conseil doit être indexée annuellement, en date du 1<sup>er</sup> janvier, comme suit :

- A) La rémunération du maire doit être indexée de 2 %;
- B) La rémunération des conseillers doit être indexée de 2 %.

Malgré ce qui précède, une révision de la rémunération payable aux membres du conseil sera effectuée et déterminée dans un délai 60 jours suivant le jour des élections municipales générales devant être tenues en vertu de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L. R. Q., c. E-2.2). La rémunération des membres du conseil ainsi déterminée sera en vigueur et payable aux membres du conseil à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant la tenue de ces élections.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site internet de la Municipalité.

Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans intention discriminatoire et uniquement dans le but d'alléger le texte.

---

Bruno Fournier  
Maire

---

Linda Imbeault, g.m.a.  
Directrice générale greffière-trésorière

Nous soussignés, Bruno Fournier, maire, et Linda Imbeault, directrice générale greffière-trésorière, certifions par les présentes que le règlement numéro 381 modifiant le règlement numéro 375 sur le traitement des élus municipaux a été adopté par le Conseil municipal de Grosses-Roches, le 13 janvier 2025.

---

Bruno Fournier  
Maire

---

Linda Imbeault, g.m.a.  
Directrice générale greffière-trésorière

**Avis de motion et présentation du projet le : 16 décembre 2024**

Avis public : 21 novembre 2024

**Adoption du règlement le : 13 janvier 2025**

**Publication du règlement : 14 janvier 2025**

**Entrée en vigueur le : 14 janvier 2025**